

**Mise en garde**

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 5 juin 2023 à 19 h  
Maison de la culture de Rosemont-La Petite-Patrie  
6707, rue De Lorimier**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement  
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin  
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard  
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement  
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques  
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chassée  
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01

---

**CA23 26 0103**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du 5 juin 2023**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023, à 19 h, tel que soumis

Adoptée à l'unanimité.

10.01

---

**CA23 26 0104**

**Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er mai 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 8 mai 2023**

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux membres du conseil d'arrondissement dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er mai 2023 à 19 h, et de la séance extraordinaire tenue le 8 mai 2023, à 8 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Signature du livre d'or**

La signature du livre d'or débute à 19h01 et prend fin à 19h12.

---

**10.04 - Point d'information**

Le point d'information des membres du conseil d'arrondissement débute à 19h12 et se termine à 19 h 29.

---

**10.05 - Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19h20 et prend fin à 21 h 04.

**CA23 26 0105**

**Recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2023 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2023 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1239173005

---

**CA23 26 0106**

**Autoriser une dépense totale de 6 288 952,07 \$, taxes incluses (contrat : 5 232 400 \$ + contingences : 784 860 \$ + variation de quantités 20 000 \$ +**

**incidences 251 692,07 \$) - Octroyer un contrat à « L'Archevêque & Rivest Ltée » au montant de 5 232 400,00 \$, taxes incluses, pour réfection du pavillon des baigneurs (0206) de la pataugeoire et de la piscine extérieure (2291) du parc Joseph-Paré - Appel d'offres public 22-067-IP (3 soumissionnaires)**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 6 288 952,07 \$, taxes incluses, pour la réfection du pavillon des baigneurs (0206) de la pataugeoire et de la piscine extérieure (2291) du parc Joseph-Paré;

D'accorder à « L'Archevêque & Rivest Ltée », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 5 232 400 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 22-067-IP;

D'autoriser une dépense de 784 860 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « Poirier Fontaine architectes inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 101 692,07 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS21-07064-OP;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 50 000 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 21-19002;

D'autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques;

D'effectuer une évaluation du rendement de l'adjudicataire à la fin du contrat, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1238332002

---

### **CA23 26 0107**

**Autoriser une dépense totale de 5 324 779,69 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Norgéreq Ltée » au montant de 4 259 823,75 \$, taxes incluses, pour le réaménagement et l'agrandissement du chalet du parc de la Louisiane situé au 4644, rue Beaubien Est - Appel d'offres public 23-002-PP (6 soumissionnaires)**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 5 324 779,69 \$, taxes incluses, pour le réaménagement et l'agrandissement du chalet du parc de la Louisiane;

D'accorder à « Norgéreq Ltée », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 4 259 823,75 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 23-002-PP;

D'autoriser une dépense de 638 973,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 425 982,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser un virement budgétaire du projet 34225 - Programme de réaménagement de parcs anciens pour un montant de 670 000 \$ vers le projet 67852 - Programme de réfection d'enveloppe de bâtiments;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'assujettir l'adjudicataire à une évaluation du rendement, conformément à l'article 5.2 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001;

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1236417001

---

### CA23 26 0108

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme « IGF AXIOM inc. » (1 084 260,24 \$, taxes incluses - Contrat 1), pour la réalisation de plans et devis, la gestion et la surveillance de chantiers ainsi que la réalisation d'études - Appel d'offres public 23-030-SP (2 soumissionnaires)**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

De conclure une entente-cadre, pour des services professionnels de génie-conseil, pour la réalisation d'études, des plans et devis, la gestion et la surveillance de chantiers ainsi que la réalisation d'études pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'accorder le contrat de services professionnels à cette fin à « IGF AXIOM inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 1, au prix de sa soumission, soit 1 084 260,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-030-SP (2 soumissionnaires);

D'assujettir l'adjudicataire à une évaluation du rendement à la fin du contrat, conformément à l'article 5.2 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1239819001

---

### CA23 26 0109

**Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Carrefour communautaire Montrose inc. » pour la réalisation d'un événement à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, édition 2023 - Octroyer une contribution financière maximale de 3 000 \$ - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'approuver une convention de contribution financière à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le « Carrefour communautaire Montrose inc. » établissant les modalités et les conditions de versement du soutien financier pour le soutenir dans l'événement à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, édition 2023;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Carrefour communautaire Montrose inc. » une contribution financière maximale de 3 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2023. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1231663001

---

#### **CA23 26 0110**

**Autoriser une dépense de 519 794,75 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Groupe Damex Inc » au montant de 368 696,08 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'excavation, de voirie et autres pour l'aménagement de ruelles vertes - Appel d'offres public numéro 23-001-PP (3 soumissionnaires)**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 519 794,75 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux d'excavation, de voirie et autres pour l'aménagement de ruelles vertes, le cas échéant;

D'accorder à « Groupe Damex Inc », le contrat de construction, tel que décrit précédemment, pour une somme maximale de 368 696,08 \$, taxes incluses, et selon les conditions de l'appel d'offres public 23-001-PP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 18 434,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 18 434,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « IGF Axiom Inc. », un mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux, pour une somme maximale de 94 002,65 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres numéro RPPS21-11094-OP, le cas échéant;

D'accorder à « EnviroServices Inc. », un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, pour une somme maximale de 20 226,40 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'entente d'achat contractuelle # 1408088 du Service de l'environnement de la Ville de Montréal, en référence à l'appel d'offres 20-18036, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1239590003

---

### CA23 26 0111

**Approuver deux conventions de contribution financière avec les organismes « Festival des arts de ruelle » et « Fête nationale de Rosemont-La Petite-Patrie » - Octroyer des contributions financières respectives de 30 000 \$ et 1 000 \$ pour l'année 2023 afin de soutenir la réalisation du « Festival des arts de ruelle » incluant un volet dans l'Est de Rosemont et de la « Fête nationale de Rosemont-La Petite-Patrie » - Autoriser un virement de crédits de 31 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (Contrat 23-064-CG)**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Festival des arts de ruelle » pour la réalisation des deux événements Festival des arts de ruelle (FAR 2023) et Festival des arts de ruelle dans l'Est de Rosemont, à l'été 2023;

D'approuver une convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Fête nationale de Rosemont–La Petite-Patrie » pour la réalisation de son événement Fête nationale de Rosemont–La Petite-Patrie, en juin 2023;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Festival des arts de ruelle » une contribution financière totale de 30 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Fête nationale de Rosemont–La Petite-Patrie » une contribution financière de 1 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser un virement de crédits de 31 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximal du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1238954004

---

### CA23 26 0112

**Approuver sept conventions de contribution financière avec les organismes « Coopérative de solidarité Polliflora », « Celsius Mtl (Solon) »**

et « Nature-Action Québec inc. » dans le cadre du programme Projets participatifs citoyens 2023-2025 de Rosemont-La Petite-Patrie - Octroyer des contributions financières totalisant 390 000 \$ entre le printemps 2023 et le 31 mars 2025 - Autoriser un virement de crédits budgétaires du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant total de 287 050 \$ (Contrats 23-044-CG à 23-050-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver sept conventions de contribution financière avec les trois organismes « Coopérative de solidarité Polliflora », « Celsius Mtl (Solon) » et « Nature-Action Québec inc. » afin de les soutenir dans la réalisation de leurs projets admis au programme Projets participatifs citoyens 2023-2025 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de contribution financière;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant 390 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

OBNL	Projet	An 1 (2023- 3/2024)	An 2 (4/2024- 3/2025)	TOTAL 2023-2025
Coopérative de solidarité Polliflora	Jardin pollénisateur Basile-Patenaude	32 000 \$	32 000 \$	64 000 \$
Celsius Mtl (Solon)	La Plaz'art verte	31 960 \$	32 040 \$	64 000 \$
Celsius Mtl (Solon)	Placette Masson	31 960 \$	32 040 \$	64 000 \$
Celsius Mtl (Solon)	Spectacles de musique de ruelles	27 950 \$	28 050 \$	56 000 \$
Celsius Mtl (Solon)	Les événements de St-Émile&Cie	28 920 \$	27 080 \$	56 000 \$
Celsius Mtl (Solon)	Animation artistique Nord des Possibles	27 950 \$	28 050 \$	56 000 \$
Nature-Action Québec inc.	Espace Jean-Talon	15 460 \$	14 540 \$	30 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>196 200 \$</b>	<b>193 800 \$</b>	<b>390 000 \$</b>

D'autoriser un virement de crédits du compte surplus affecté - divers au montant total de 287 050 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1237219002

**CA23 26 0113**

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Santé et Services sociaux du Québec dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour aînés (PRIMA), pour l'aménagement de corridors d'autonomie et de bancs-relais avec accoudoirs - Confirmer la participation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie au financement du projet - Autoriser le directeur d'arrondissement à signer tout engagement relatif**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Santé et Services sociaux du Québec dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour aînés (PRIMA), pour l'aménagement de corridors d'autonomie et de bancs-relais avec accoudoirs;

De confirmer la participation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au financement du projet;

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer tout engagement y relatif.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1236743009

---

**CA23 26 0114**

**Octroyer un contrat au montant de 154 693,11 \$, taxes incluses, à l'entreprise « Thermodynamique Inc. » pour effectuer des travaux de thermographie des puits d'accès de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) - Appel d'offres public numéro 22-19693 / NRS 23-057-TP (2 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 154 693,11 \$**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'octroyer un contrat au montant de 154 693,11\$, taxes incluses, à l'entreprise « Thermodynamique Inc. » pour effectuer des travaux de thermographie des puits d'accès de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM);

D'accorder une dépense totale de 154 693,11\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1239074003

---

**CA23 26 0115**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 avril 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 25 mars 2023 au 28 avril 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 30 avril 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**



Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 avril 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 25 mars 2023 au 28 avril 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 30 avril 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1230717005

---

### **CA23 26 0116**

#### **Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière 2023 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

De prendre acte du rapport du maire sur la situation financière 2023 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, sous réserve d'approbation des résultats financiers de l'exercice 2022, du rapport du vérificateur général et du vérificateur externe par le Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1237367002

---

### **CA23 26 0117**

#### **Approuver, en vertu du Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108), l'actualisation des règlements de régie interne, adoptés le 22 mars 2023 par le conseil d'administration de la Société de développement commercial Promenade Masson (S.I.D.A.C. Promenade Masson)**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver, en vertu du *Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)*, l'actualisation des règlements de régie interne, adoptés le 22 mars 2023 par le conseil d'administration de la Société de développement commercial Promenade Masson (S. I. D. A. C. Promenade Masson).

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1239173004

---

**CA23 26 0118**

**Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), pour le projet de réaménagement du parc Montcalm et adhérer aux objectifs et modalités du PAUI advenant que le projet soit retenu au programme**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI) pour le projet de réaménagement du parc Montcalm;

De confirmer l'adhésion de l'Arrondissement aux objectifs et modalités du programme;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

D'autoriser la directrice de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'Arrondissement ou le représentant désigné de l'Arrondissement, à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1238332003

---

**CA23 26 0119**

**Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour le prolongement du réseau cyclable de la rue Saint-Zotique vers l'ouest de Christophe-Colomb à Saint-Urbain et adhérer aux objectifs et modalités du programme Véloce III advenant que le projet soit retenu au programme**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour le prolongement du réseau cyclable de la rue Saint-Zotique vers l'ouest, de l'avenue Christophe-Colomb à la rue Saint-Urbain;

De confirmer l'adhésion de l'Arrondissement aux objectifs et modalités du programme;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

D'autoriser la directrice de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement ou le représentant désigné de l'Arrondissement, à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1238332004

---

**CA23 26 0120**

**Autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction de saillies végétalisées drainantes et adhérer aux objectifs et modalités du TAPU advenant que le projet soit retenu au programme**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction de saillies végétalisées drainantes;

De confirmer l'adhésion de l'Arrondissement aux objectifs et modalités du programme;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

D'autoriser la directrice de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'Arrondissement ou le représentant désigné de l'Arrondissement, à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1238332006

---

**CA23 26 0121**

**Approuver le projet de transaction entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, la Richter inc. et la Banque Nationale du Canada dans le litige à naître concernant la lettre de garantie émise pour le projet résidentiel du 6705, avenue Papineau (lot 3 792 829 du Cadastre du Québec), et mandater le Service des affaires juridiques de signer ladite transaction**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver le projet de transaction entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, la Richter inc. et la Banque Nationale du Canada dans le litige à naître concernant la lettre de garantie émise pour le projet résidentiel du 6705, avenue Papineau (lot 3 792 829 du Cadastre du Québec);

De mandater le Service des affaires juridiques de signer ladite transaction.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1232614002

---

**CA23 26 0122**

**Autoriser un virement de crédits de 33 677,30 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation d'une bonification de la programmation culturelle en plein air à l'été 2023**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 33 677,30 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la bonification de la programmation culturelle en plein air à l'été 2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1237145004

---

### **CA23 26 0123**

**Accepter l'offre de service bonifiée en lien avec le Plan de la forêt urbaine du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour les activités d'abattages d'arbres en milieux boisés publics et les travaux de protection des ormes d'Amériques publics, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accepter l'offre de service bonifiée en lien avec le Plan de la forêt urbaine du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour les activités d'abattages d'arbres en milieux boisés publics et les travaux de protection des ormes d'Amériques publics, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1238929003

---

### **CA23 26 0124**

**Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc. pour les montants suivants: SIX MILLIONS SIX CENT MILLE dollars (6 600 000 \$ dont 4 650 000\$ avec intérêts de 5%/ an à compter du 8 janvier 2019) représentant la valeur immobilière de l'indemnité d'expropriation , CINQ MILLE dollars (5 000\$ avec intérêts de 5%/ an à compter du 8 janvier 2019) pour troubles, ennuis et inconvénients, plus les frais de l'expert de l'expropriée au montant de VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (27 380, 25 \$ sans intérêts) le tout représentant une partie de l'indemnité finale de l'expropriation du lot 1 869 278 du cadastre du Québec pour des fins de parc, identifié par l'article 1 du plan U-56 Laurier. Dossier SAJ 17-000709 et autoriser une dépense supplémentaire de TROIS MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS (3 684 534,24 \$) taxes incluses, à cette fin**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc. pour les montants suivants: SIX MILLIONS SIX CENT MILLE dollars (6 600 000 \$ dont 4 645 000\$ avec intérêts de 5%/ an à compter du 8 janvier 2019 ) représentant la valeur immobilière de l'indemnité d'expropriation, CINQ MILLE dollars ( 5 000\$ avec intérêts de 5%/ an à compter du 8 janvier 2019) pour troubles, ennuis et inconvénients, plus les frais de l'expert de l'expropriée au montant de VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (27 380, 25 \$ sans intérêts) le tout représentant une partie de l'indemnité finale de l'expropriation du lot 1 869 278 du cadastre du Québec pour des fins de parc, identifié par l'article 1 du plan U-56 Laurier. Dossier SAJ 17-000709;

D'autoriser une dépense supplémentaire de TROIS MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS (3 684 534,24 \$) taxes incluses, à cette fin;

D'émettre un chèque au montant de QUATRE MILLION SIX CENT CINQUANTE MILLE dollars ( 4 650 000 \$ ) auquel s'ajoute les intérêts au taux de 5%/ an à compter du 8 janvier 2019 et ce jusqu'à la date de l'émission du chèque

Ce premier chèque sera émis à l'ordre de: **Développement Olymbec inc.** ;

D'émettre un deuxième chèque au montant de VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT dollars et VINGT-CINQ cents (27 380, 25 \$) en capital sans intérêt

Ce deuxième chèque sera également émis à l'ordre de : **Développement Olymbec inc.**;

D'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville centre;

De transmettre les chèques, le jour même de leur émission, à Me Caroline Proulx du Service des affaires juridiques au 775 rue Gosford 4e étage.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1230326001

---

### CA23 26 0125

Édicter six (6) ordonnances - Programmation d'événements publics : « Piano public Plaza St-Hubert », « Piano public Marché Jean-Talon », « Show de ruelle », « Dîner en plein air », « Uni pour le bien-être des aînés-Célébration de la journée de la lutte contre la maltraitance », « Le vendredi Masson Village », « Une année d'apprentissage à l'école de musique Saint-Zotique », « Répétitions Théâtre La Roulotte », « Journée mondiale des réfugié.e.s. dans la Petite-Patrie », « Projet « Nous sommes » », « Entrez dans la danse du bonheur », « Les Cinémas fin d'mois », « Inauguration du Parc Rosemont », « PlazaPalooza », « Ciné-concert », « Soirée de musique française avec le chansonnier Thomas Piché », « Animations et clinique de basket ball », « Jeux de la rue », « Jackalope BLOCK PARTY », « Récital de magie-Les illusionnistes », « Événement annuel du PMA Collectif (événement un) », « La crinoline aux chapeaux », « Cinéma en famille », « Bantü Salsa (Concert Campbell) », « Amarkkalam », « Fête de la Madonne », « Procession de Ste-Marie », « Azimut 2 », « Ruelle Ferragosto », « Projection de film et lancement murales Cinéma Beaubien et Elsdale », « Marche pour Le Phare », « Festival des arts de ruelle #FAR2023 », « Festival de l'Ukraine », « 25e anniversaire du Technopôle Angus », « Marche du rein », « Pôle de mobilité », « Foire des possibles », « Juri course » - Approuver une convention de soutien technique avec « Course des femmes Aimez-vous 2023 »

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2023-26-027 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2023-26-028 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2023-26-029 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2023-26-030 jointe à la présente, permettant le ralentissement de la circulation selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance 2023-26-031 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2023-26-032 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'approuver une convention de soutien technique avec « Course des femmes Aimez-vous 2023 »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de soutien technique.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1238954005

---

### CA23 26 0126

**Édicter deux ordonnances, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1) et du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin d'autoriser les camions de cuisine de rue et les vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs et sur le domaine public de l'arrondissement, pour la période du 6 juin au 31 octobre 2023 et approuver les emplacements identifiés**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter les ordonnances numéro 2023-26-033 et 2023-26-034, en vertu du *Règlement sur la paix et l'ordre public* (R.R.V.M., chapitre P-1) et du *Règlement*

sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin d'autoriser les camions de cuisine de rue et les vélos triporteurs aux fins de vente de nourriture et de boissons non alcoolisées dans certains parcs et sur le domaine public de l'arrondissement, pour la période du 6 juin au 31 octobre 2023;

D'approuver les emplacements identifiés à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1239173006

---

#### **CA23 26 0127**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite de 50 km/h à 40 km/h, sur le boulevard Saint-Michel, du boulevard Saint-Joseph Est à la limite nord de l'arrondissement**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro 2023-26-035, réduisant la limite de vitesse prescrite de 50 km/h à 40 km/h, sur le boulevard Saint-Michel, du boulevard Saint-Joseph est à la limite nord de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1237295001

---

#### **CA23 26 0128**

**Édicter une ordonnance établissant les mises à sens uniques de la 1<sup>re</sup> Avenue, vers le nord, entre l'avenue Laurier Est et le boulevard Rosemont; de la 2<sup>e</sup> Avenue, vers le sud, entre le boulevard Rosemont et l'avenue Laurier Est; de l'avenue Laurier Est, vers l'ouest, entre la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue et modifiant les aménagements cyclables selon les plans reçus pour ces tronçons**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter l'ordonnance 2023-26-036, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, afin de procéder à la mise à sens unique de la 1<sup>re</sup> Avenue, vers le nord, entre l'avenue Laurier Est et le boulevard Rosemont; de la 2<sup>e</sup> Avenue, vers le sud, entre le boulevard Rosemont et l'avenue Laurier Est; et de l'avenue Laurier Est, vers l'ouest, entre la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue;

De modifier les aménagements cyclables selon les plans reçus pour ces tronçons;

De modifier la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1227613001

---

**CA23 26 0129**

**Refuser l'exercice de l'usage conditionnel « distillerie », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (01-279), pour des locaux situés au 6665, rue Jeanne-Mance - Demande d'usage conditionnel 3003208280**

ATTENDU QU'un projet d'usage conditionnel permettant la production de whisky au 6665, rue Jeanne-Mance, a été déposé à l'arrondissement par le demandeur, Premium Barrel Consultancies;

ATTENDU QUE conformément au règlement d'urbanisme de l'arrondissement, la requête était admissible à la procédure des usages conditionnels, et a donc été étudiée de façon diligente par les services responsables;

ATTENDU QUE l'arrondissement croit ardemment au potentiel de développement économique sur son territoire, et que celui-ci se fasse en harmonie avec les riverains dans le secteur visé d'implantation;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est d'ailleurs doté d'un PDUES dans le secteur Marconi-Alexandra, confirmant la volonté de préserver une mixité d'activités économiques dans le secteur, et que le conseil n'a pas la volonté de renoncer à cette importante feuille de route;

ATTENDU QU'une importante mobilisation citoyenne s'est opposée à l'arrivée potentielle d'une distillerie lors des étapes d'analyse du projet, et que le promoteur n'est pas parvenu à faire la démonstration que son projet pouvait maintenir la cohésion sociale dans le secteur;

ATTENDU QUE le projet n'atteint finalement pas un seuil suffisant d'acceptabilité sociale dans le secteur visé d'implantation.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De refuser l'exercice de l'usage conditionnel « distillerie » dans les locaux situés au 6665, rue Jeanne-Mance.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1239444001

---

**CA23 26 0130**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un premier projet de résolution autorisant l'occupation commerciale du 3e étage du bâtiment sis au 6229, rue Saint-Hubert - Demande de permis numéro 3003265236**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148)*, le projet de résolution suivant :

1° D'autoriser pour l'immeuble sis au 6229, rue Saint-Hubert :



- L'occupation du 3e étage du bâtiment par l'usage « vente au détail » de la catégorie d'usage C.5, en dérogation à la carte des usages de l'annexe A du *Règlement d'urbanisme* (01-279) tel qu'on réfère à l'article 121, spécifiant pour cette zone que l'usage « vente au détail » ne peut être exercé qu'au rez-de-chaussée ainsi qu'aux étages immédiatement au-dessus et en-dessous, conformément à la classe d'occupation « B » telle que décrite à l'article 162;
- L'occupation par l'usage « vente au détail » d'une superficie totale maximum de 3 220 m<sup>2</sup>, en dérogation à l'article 159 du règlement précité, prescrivant une superficie maximale de 2 000 m<sup>2</sup> pour un même établissement de la catégorie d'usage C.5.

2° D'assortir tous travaux extérieurs liés au paragraphe 1° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie*(01-279);

3° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*(RCA-148) s'appliquent;

4° De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1236347006

---

#### **CA23 26 0131**

**Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement tenue le 23 mai 2023 et retirer la résolution CA23 26 0096 autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 93 logements et d'une hauteur de 5 étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières**

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance ordinaire du 1er mai 2023, la résolution CA23 26 0096, autorisant un projet particulier (PPCMOI) relatif à la construction d'un bâtiment résidentiel de 93 logements et d'une hauteur de cinq (5) étages, sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières;

CONSIDÉRANT que des dispositions de cette résolution étaient susceptibles d'approbation référendaire et que des demandes valides de tenue de registre ont été reçues dans le délai imparti, à la suite de l'adoption du deuxième projet de résolution, en provenance de la zone visée et de trois zones contiguës;

CONSIDÉRANT qu'une procédure d'enregistrement a été annoncée par avis public le 18 mai 2023;

CONSIDÉRANT que ladite procédure d'enregistrement a été tenue le 23 mai 2023, de 9 h à 19 h, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2);

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures requises pour donner lieu à un scrutin référendaire a été établi à 83;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures recueillies lors de la procédure d'enregistrement est de 102;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement tenue le 23 mai 2023, en lien avec la résolution CA23 26 0096, adoptée à la séance ordinaire du 1er mai 2023;

De retirer la résolution CA23 26 0096 autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 93 logements et d'une hauteur de cinq (5) étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1230284006

---

#### **CA23 26 0132**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie » (RCA-1-11) afin notamment de modifier les modalités de transmission des questions écrites**

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie » (RCA-1-11) afin de modifier les modalités de transmission des questions écrites, et dépose un projet de règlement.

40.08 1230284004

---

#### **CA23 26 0133**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M. c. P-3) » (RCA-178) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie afin d'outiller les intervenants de la Ville et les agents de la paix pour faire respecter les conditions d'usage des terrains sportifs**

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M. c. P-3) » à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie afin d'outiller les intervenants de la Ville et les agents de la paix pour faire respecter les conditions d'usage des terrains sportifs, et dépose un projet de règlement.

40.09 1237050002

---

#### **CA23 26 0134**

**Nommer monsieur Jocelyn Pauzé à titre de maire suppléant du conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie jusqu'au 31 décembre 2023**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO et Ericka ALNEUS

Et résolu :

De nommer monsieur Jocelyn Pauzé, conseiller du district de Marie-Victorin, à titre de maire suppléant du conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie jusqu'au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1238557003

---

**CA23 26 0135**

**Prendre acte du dépôt de la réponse du secrétaire d'arrondissement relativement à un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative en consultation publique (lieu de collecte des matières résiduelles dans le secteur de la Plaza St-Hubert)**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De prendre acte du dépôt de la réponse du secrétaire d'arrondissement relativement à un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative en consultation publique* (lieu de collecte des matières résiduelles dans le secteur de la Plaza St-Hubert).

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1230284005

---

**CA23 26 0136**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction visant à corriger une erreur dans le règlement RCA-23-16, adopté le 3 avril 2023**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction visant à corriger une erreur dans le règlement RCA-23-16, adopté le 3 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

60.02 1230284007

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée vers 21 h 19.

---

François LIMOGES  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud SAINT-LAURENT  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.